

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 novembre 2008**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet Mme Julia Collis	président vice-présidente
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair MM. André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	MM. Jacques Petitpierre Yannick Dupraz, Florio Togni	secrétaire du Bureau conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal, Monsieur Bruno HOLZER, en remplacement de Madame Marie-Claire MESSERLI, démissionnaire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2008
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
 - **19/2008** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009
 - **20/2008** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2009, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal, Monsieur Bruno HOLZER (en remplacement de Marie-Claire Messerli, démissionnaire)

Le Président fait lever l'assemblée et lit le traditionnel engagement d'assermentation, que Bruno Holzer promet de respecter. Il est applaudi.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2008

Le Président informe que Michel Vazquez n'ayant pas eu le temps de rédiger le procès-verbal en question, ce point de l'ordre du jour est annulé et sera repris lors de la prochaine séance.

3. Communications du Maire

a) Enchères Tornare

La maison a été vendue à Yves Bouvier pour 10 millions au lieu des 7.5 estimés. Le terrain quant à lui a été acquis par Pascal Desbiolles pour Fr. 300'000.-. Il adresse ses remerciements aux Autorités pour avoir envisagé d'acquérir ce terrain pour la Commune.

b) Crèche intercommunale

Une séance d'information sur le sujet aura lieu le 26 novembre à 19h00 à la salle communale de Gy. Il serait bienvenu que la majeure partie des conseillers soit présente. *Dar architectes SA* et le consultant d'Amalthée présenteront le projet, ce qui constituera aussi une mise à jour des informations pour tous.

4. Projets de délibérations

Avant d'en venir aux délibérations à voter, le Maire fait distribuer une nouvelle version de la délibération, qui a été modifiée en dernière minute suite à une correspondance tardive - reçue ces jours du Département des finances - qui implique un changement du budget. En effet, les rentrées fiscales estimées ont été réévaluées, ce qui engendre une diminution pour Meinier. L'excédent du budget passe donc de Fr. 114'239.- à Fr. 48'839.-.

- **19/2008** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

- **20/2008** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2009, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président lit la délibération.

Le Maire répond aux questions restantes.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. Rapports des commissions

Avant de passer aux communications des commissions, **le Président** donne la liste de celles-ci pour permettre à Bruno Holzer d'avoir un aperçu préliminaire; il lui propose d'être attentif à ce qui va se dire pour porter son choix en fin de séance, voire plus tard.

a) Finances (FIN)

Pierre Pricat approuve le budget. Toutefois, il rappelle qu'il s'était abstenu lors du vote du budget il y a 2 ans, même s'il n'avait pas trouvé clairement la raison de son désaccord partiel avec celui-ci. Ayant compris pourquoi maintenant, il exprime son désaccord avec la politique budgétaire menée par l'Exécutif. En effet, il explique avoir demandé à plusieurs occasions - dans les rapports administratifs entre autres - des amortissements extraordinaires, qui se concrétisent enfin au bout de la troisième année seulement. D'autre part, il a amené à la commission des Finances, sur différents objets du budget, des propositions pour lesquelles aucune suite n'a été donnée. Le budget n'est pas en cause car il tient la route et est correct, mais il a de la peine à adhérer parfois à la politique budgétaire mise en œuvre, dans le sens qu'il n'approuve pas la direction prise ou la manière d'agir, souhaitant une rigueur budgétaire autre. Il précise toutefois que certains de ses collègues du Conseil et/ou de la commission ont un avis différent, ce qu'il respecte.

Il précise encore, pour répondre à la question de **Corinne Ménétreay** qui ne comprend pas très bien où se situe le problème quand il parle de rigueur du budget, que sa vision personnelle d'une gestion budgétaire n'est pas la même que celle qui est menée par l'Exécutif.

Le Maire réagit au propos du Président avec étonnement. Les amortissements extraordinaires ne peuvent en effet être réalisés que si les finances le permettent, ce qui est le cas maintenant car elles sont remontées de manière exceptionnelle cette année, alors que ce n'était pas vraiment le cas jusqu'ici. Il rajoute que la commission des Finances est la seule qui a un regard sur les comptes, sur leur approbation et l'établissement du budget. Partant de là, les propositions sont toujours les bienvenues. Il ne comprend donc pas comment Pierre Pricat peut prétendre qu'il n'a pas été tenu compte de ses suggestions, alors que la commission et le Maire collaborent bien ensemble justement pour réaliser un budget qui convienne à tous, tenant toujours compte, dans la mesure du possible, des propositions de ses membres.

Jean-François Jordan, également membre de la commission des finances, s'étonne que ce débat est lieu ce soir, car si les choses doivent être débattues, elles doivent l'être en commission. Si un accord n'est pas obtenu de suite en séance, le débat continue jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé, quitte à convoquer à nouveau une commission si nécessaire. **Julia Collis**, membre également de ladite commission, rejoint l'avis de Jean-François. Elle ne comprend pas très bien où est le problème et rapporte qu'elle avait l'impression que les choses se débattaient, au sein de la commission, dans un esprit d'ouverture, de fluidité et de bonne collégialité. **Le Maire** rappelle à Pierre qu'il doit se sentir à l'aise pour remettre à jour le plan financier et faire des projections sur le futur - ce qui est utile, avec l'aide du Maire, de la commission et du comptable si nécessaire, d'autant plus que des investissements assez conséquents sont en bonne voie.

b) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Rien à signaler selon **Corinne Ménétreay**, la commission ne s'étant pas réunie ces derniers temps.

c) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Le bulletin communal va sortir fin novembre-début décembre, la commission ayant eu beaucoup de travail pour l'organisation de l'exposition-débat du centre du village, avec Jacques Petitpierre qui y a notamment beaucoup contribué, informe **François Mégevand**.

Le Maire en profite pour remercier la commission ad hoc qui a œuvré pour cet événement, avec une mention particulière à Jacques Petitpierre pour son énorme travail de liaison et de préparation, effectué avec François Mégevand entre autres.

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

André Favre résume l'assemblée générale de l'USM, lors de laquelle il leur a rappelé qu'il fallait respecter, dans leur intérêt, les consignes relatives à l'utilisation du centre, sans quoi des sanctions assez strictes pourraient en découler. Ils l'ont bien compris semble-t-il. D'autre part, la direction du club va changer en douceur, Louis Buffet restant Président, alors qu'un trio se met en place pour gérer l'avenir du club. Enfin, le tournoi des Campagnes en 2011 a vu la mise en place d'un comité d'organisation composé de David Holzer, Patrick Vidonne et Roger Saillet. Ce dernier a donné sa démission du poste de Vice-président du club, même s'il reste membre de la société, au sein de laquelle il reste à disposition en cas de besoin. Les 2 entraîneurs ayant repris la 1^{ère} cette année sont Christophe Duret et Franco Ricci, entraîneurs auparavant au Saint-Paul. La 1^{ère} de Meinier est actuellement en 2^{ème} position à 2 points du 1^{er}, ce qui est remarquable et ne s'était pas produit depuis longtemps.

Ensuite, concernant la commission, la dernière séance du 16 septembre a traité des quelques améliorations à apporter lors de la fête du 1^{er} août. Elle a aussi abordé les prochains événements, dont le concert de la Reine Marie José le 8 novembre, celui de Tetraflûtes le 7 décembre prochain, l'opéra de M. Tirabosco (père) le 22 février 2009 et l'inauguration du Centre sportif de Rouelbeau le 23 mai 2009. Le Président désigné pour cette organisation est **Jean-François Jordan**, qui va prévoir des séances de travail.

Etienne Murisier rajoute que le concert de la Reine s'est très bien déroulé, grâce notamment au travail conséquent de François Mégevand, José et la Voirie, puisqu'il y avait la veille la raclette de la Rampe. 180 personnes avaient été prévues pour le concert, ce qui était un peu optimiste... **Le Maire** précise que c'était la dernière édition se déroulant à Meinier, puisque ce Prix va être intégré dès l'année prochaine dans le Concours de Genève, une convention ayant été signée récemment.

e) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

La commission s'est réunie mardi à Essert sous une pluie battante indique **Marlène Favre**, ce qui a permis de voir les flaques d'eau s'accumulant sur les chemins. Une tranchée va être faite au chemin des Lance-Pierre. Il a été discuté à l'occasion l'éventualité de faire enterrer les poteaux électriques à Essert. Concernant le chemin des Champs-de-la-Grange, l'autorisation de construire un passage piétons avec feux à hauteur de la route de Compois ayant été accordée ces jours, cela nous permettra de profiter pour faire des aménagements dans cette zone. Un crédit devra être voté en décembre en principe selon **Etienne Murisier**.

f) **Réclamations (REC)**

Ràs selon **François Mégevand**.

g) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

La commission s'est attelée à répartir les subventions en Suisse et à l'Etranger relate **Myrna Lachenal** et à organiser le repas annuel des aînés le 18 janvier 2009. Repas auquel les conjoints des conseillers sont invités. Cinq couples vont être fêtés pour leur 50^{ème} anniversaire de mariage, ainsi qu'une nonagénaire. Un repas des bénévoles est prévu le 17 décembre à midi.

Bernard Piguet insiste sur le fait que la commission compte comme d'habitude sur l'aide des conseillers pour le service, avec leurs conjoints, lors de cette manifestation. D'autre part, une séance particulière a eu lieu pour décider qu'une subvention va être versée au Collège de la Gradelle pour un projet au Burkina Faso - montant prévu au budget. Les étudiants iront là-bas 15 jours rajoute **Alain Corthay** et la subvention sera partagée à 50% pour les besoins des étudiants ici, l'autre moitié étant destinée aux besoins sur place, précise **Julia Collis**.

h) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

En l'absence de Florio Togni, **Corinne Ménétreay** rapporte qu'un repas avec les enseignants a eu lieu, qui s'est très bien déroulé. L'escalade aura lieu le 9 décembre 2008 rajoute **Alain Corthay**. Une grosse marmite sera offerte cette année à la demande du directeur, au lieu d'une marmite par classe comme c'était le cas jusque-là. Le 16, une fête/marché de Noël va être organisée par les enseignants, avec des chants et finalement du vin chaud pour la population. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) seront auditionnés lundi pour avoir un retour d'informations sur ce qu'ils vivent avec les enfants et adolescents de la commune. Un accent particulier sera mis sur la problématique des ados avec l'alcool, qui est récurrent partout en Suisse et ailleurs. Une information sur les problèmes des ados et les lieux où les parents peuvent chercher de l'aide a été insérée dans le récent Meinier infos.

Pour reprendre la suite des festivités, **le Président** informe qu'avec sa femme et **François Mégevand**, ils vont perpétuer la tradition de la soupe de l'Escalade; elle sera donc organisée après le Conseil municipal du 11 décembre - avancé à 19h15, soit vers 20h30. Les personnes absentes voudront bien s'excuser jusqu'au lundi précédent, soit le 8.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Fondation de la Pallanterie

Rien à signaler selon **Corinne Ménétreay**.

b) Communes-école

Idem indique **Julia Collis**.

c) Groupement intercommunal pour le centre sportif de Rouelbeau

Jean-François Jordan évoque la réunion qui a eu lieu, lors de laquelle les points "chauds" du moment ont été débattus, relatifs à la gestion des installations et des clés. Tout se met en place. Les conventions ont été signées. Une rencontre va avoir lieu début janvier avec les responsables des associations de football, ainsi que le tennis-club encore cette année.

d) Commission jeunesse

Le statut des mamans de jour / familles d'accueil va être concrétisé ce vendredi midi par cette commission, sous la forme d'une proposition concrète, espère **Alain Corthay**. Plus d'infos suivront, notamment avec l'entrée en vigueur d'un barème social en principe.

7. Divers

a) Congélateur communal

Pourquoi le prix des casiers grimpe-t-il ainsi s'interroge **André Favre**, le montant annuel ayant subi une augmentation de près de 50% en deux ans et une augmentation de 8% étant prévue par année jusqu'à atteindre l'équilibre selon le dernier courrier reçu. Il ne faudrait pas augmenter les tarifs au risque de perdre des clients et que le congélateur soit en partie vide,

pense-t-il. **Le Maire** répond que le but n'est pas de faire du profit, mais de s'approcher du prix de revient et de tenir compte du coût énergétique en augmentation; il faut savoir toutefois que le taux d'occupation est de 100% actuellement, comme le confirme **Michel Vazquez**, qui rajoute qu'une liste d'attente a même été créée. Quoiqu'il en soit, **le Maire** précise qu'une analyse permettra de fixer plus précisément un coût définitif.

b) Entraînement de la course de l'Escalade

Des perturbations sonores et de stationnement sont à prévoir au travers du village dans le cadre de cet entraînement, dit **Alain Corthay**. **Pierre Pricat** rappelle de ne pas oublier d'intervenir pour éviter le parking sauvage au Café de la Tour. Ce sera fait comme l'année passée répond **Etienne Murisier**, qui répond également à **Bruno Holzer** qu'il n'est pas possible cette année de prévoir cet entraînement à Rouelbeau, les terrains étant en cours d'ensemencement. Il serait vraiment dommageable que des dizaines, voire des centaines de coureurs foulent la pelouse encore très fragile. De plus, les vestiaires ne sont pas encore tous opérationnels.

c) Fibre optique

Bruno Holzer se demande si, avec les tubes qui ont été posés pour la fibre optique lors de l'amenée du gaz, quelque chose est prévu pour améliorer le téléseuil à Meinier. Des pourparlers sont en cours avec Câblecom et Naxoo, puisque Swisscom est en standby pour l'instant dans ce domaine. Le délai de réalisation dépendra du coût et des possibilités techniques.

d) Chemin équestres

Il avait été discuté un temps de faire des chemins équestres, mais l'ACAL n'a semble-t-il pas fait grand chose depuis, indique **Bruno Holzer**. Sa mission n'était que d'englober dans le projet tous les propriétaires de manèges et de revenir auprès des communes avec la signature de ceux-ci, précise **Etienne Murisier**. Pas de nouvelles depuis près d'un semestre.

e) Commissions

Pour finir, **le Président** demande à **Bruno Holzer** s'il a fait son choix quant à sa participation aux commissions, sachant que celle qui l'a précédé faisait partie de la commission BAM, FIN et SCL. Après tour de table et discussion, il est intégré dans les commissions qui l'intéressent particulièrement et pour lesquelles il a des compétences, soit la commission ERA et la commission FIN. Il est toujours possible plus tard de procéder à des transferts si nécessaire précise **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 11 décembre 2008 à 19h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 novembre 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 19/2008

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308b et 308c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 10 voix pour et 1 abstention**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à Fr. 30.-,
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à 25%.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 décembre 2008**.

Meinier, le 21 novembre 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 novembre 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 20/2008

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2009, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'760'861.- aux charges et de Fr. 6'809'700.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 48'839.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'378'500.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'021'258.-, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 308'403.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 48'839.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 225'000.- aux dépenses et de Fr. 750'000.- aux recettes, la diminution des investissements nets présumés s'élevant à Fr. 525'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'378'500.- il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr. 1'903'500.-,

vu le rapport de la commission des finances du 14 octobre 2008,

vu les articles 30, al 1, lettres a, b et g, 70 al. 1, lettre b, et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr. 6'760'861.- aux charges et de Fr. 6'809'700.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 48'839.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 à 100 centimes,
4. d'autoriser le maire à renouveler en 2009 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 décembre 2008**.

Meinier, le 21 novembre 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet